



Conférence interparlementaire des présidents des commissions des Affaires sociales des parlements nationaux des États membres et des candidats membres de l'Union européenne

Luxembourg – Lundi 19 octobre 2015

Rapport

La conférence interparlementaire s'est tenue dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. La Chambre des représentants y a délégué M. Vincent Van Quickenborne, président de la commission des Affaires sociales.

Session d'ouverture

Les participants à la conférence ont été accueillis par MM. Mars Di Bartolomeo, président de la Chambre luxembourgeoise des députés, et Georges Engel, président de la commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Ils ont passé en revue les principaux défis qui attendent la présidence luxembourgeoise dans les domaines abordés par la conférence: l'intégration de la dimension sociale dans la politique de l'Union européenne, la socialisation de la procédure du Semestre européen et la formulation de valeurs sociales communes en Europe. La réunion jusqu'à présent informelle des ministres du Travail et des Affaires sociales de l'Union européenne, organisée pour la première fois le 5 octobre 2015 à l'initiative de la présidence luxembourgeoise, est susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives, de générer des initiatives politiques et d'influencer la politique des institutions et des organes officiels de l'Union européenne. Les deux orateurs ont par ailleurs souligné le statut particulier du Luxembourg, un pays petit et ouvert, où de très nombreuses personnes possédant une autre nationalité sont actives sur le marché du travail.

La parole a ensuite été donnée à Mme Marianne Thyssen, membre belge de la Commission européenne en charge de l'Emploi, des Affaires sociales, des Compétences et de la Mobilité des travailleurs, qui a passé en revue les priorités de la Commission européenne dans le vaste domaine des affaires sociales. Deux initiatives joueront un rôle crucial dans l'amélioration du marché de l'emploi et de la protection sociale:

- le plan d'investissement de la Commission européenne, qui mise en premier lieu sur le capital humain par le biais de la création de nouveaux emplois, aura un effet de levier;
- l'initiative pour l'emploi des jeunes et le plan de garantie pour la jeunesse aideront les jeunes à trouver rapidement un emploi, un stage ou une formation. Les jeunes diplômés pourront ainsi faire un premier pas afin de réaliser leur entrée sur le marché du travail.

Session 1: « Triple A social »: intégrer la dimension sociale dans toutes les politiques de l'Union européenne

Trois intervenants ont présenté un exposé au cours de cette session.

M. Frank Vandenbroucke, professeur à la K.U.Leuven, s'est intéressé au facteur « capital humain » et en particulier à la problématique des inégalités trop importantes observées au sein de l'Union européenne - tant entre les États membres qu'à l'intérieur d'un même État -, dont la pauvreté infantile est la conséquence la plus navrante. Des solutions existent en la matière: le dernier rapport de l'OCDE portant sur les inégalités préconise de miser avant tout sur l'enseignement et la formation, qui sont les clés d'une nouvelle croissance économique.

M. Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire du gouvernement luxembourgeois, a passé en revue les priorités de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne dans son domaine stratégique. L'intervenant a plaidé pour la relance d'un véritable dialogue social, pour le développement d'un socle de droits sociaux grâce à l'intégration de cette dimension dans l'ensemble des politiques et pour l'harmonisation de la politique financière et sociale au sein de la zone euro.

M. Romain Schneider, le ministre en charge de la Sécurité sociale au sein du gouvernement luxembourgeois, a abordé les défis liés au développement d'un socle européen à un niveau suffisamment élevé ("Triple A") dans le cadre de la politique de l'Union européenne. L'harmonisation et la convergence ne sont acceptables que si elles débouchent sur une protection sociale élargie; de même, il faut concilier la liberté fondamentale de mobilité des travailleurs salariés et indépendants avec les règles en vigueur dans le pays en matière de cotisations sociales et d'impôts, ce qui nécessite de lutter contre le recours abusif au détachement des travailleurs.

Dans le débat qui a suivi, *M. Vincent Van Quickenborne* a lancé une idée pour concrétiser la lutte contre les détachements frauduleux, sans mettre en péril la libre circulation des personnes: l'État d'activité pourrait percevoir les cotisations sociales pour le compte de l'État d'envoi, même si les règles et le niveau des cotisations de ce dernier sont applicables, et lui reverser ensuite les cotisations perçues. Les États d'envoi disposant de capacités administratives limitées (comme la Roumanie ou la Bulgarie) auraient ainsi la garantie d'accroître les recettes à verser au Trésor, tandis que l'État d'activité (la Belgique, par exemple, qui est une des grandes victimes du recours abusif au détachement) pourrait empêcher, grâce à une politique de contrôle active, l'apparition d'une concurrence déloyale vis-à-vis de ses propres entreprises.

Session 2 – Resocialiser le semestre européen

Cette session a été introduite par *M. Bart Vanhercke*, directeur de l'*Observatoire social européen* (OSE), et *M. Jonathan Zeitlin*, professeur à l'Université d'Amsterdam.

Tous deux ont commenté le rapport, demandé par la présidence luxembourgeoise, sur la nécessité de resocialiser le semestre européen dans le but d'atteindre un Triple A social. Les deux orateurs se sont penchés, en particulier, sur les innovations du cycle du semestre européen en 2015, innovations qui transparaissent le plus clairement dans la manière dont les

recommandations spécifiques au pays ont été formulées : l'accent est d'abord mis sur l'appropriation nationale des objectifs, puis, dans une seconde phase, une harmonisation européenne intervient au niveau des actions concrètes.

Séance 3 – Valeurs sociales communes

Trois experts ont pris la parole au cours de cette séance : Mmes Fran Bennett et Sandy Ruxton, toutes deux professeurs à l'université d'Oxford, et M. Bernd Schlüter, représentant du Comité économique et social européen, un organe consultatif important de l'Union européenne et un lieu de rencontre des partenaires sociaux.

Mme Fran Bennett a perçu un déséquilibre entre les objectifs stratégiques fiscaux et financiers, d'une part, et les objectifs sociaux, d'autre part, mais elle s'est également opposée à une approche « standard » pour l'élaboration d'un socle de politique sociale européenne.

Mme Sandy Ruxton a pointé deux priorités :

- en ce qui concerne l'inclusion sociale, la politique européenne doit mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté, la création d'un environnement propice pour les enfants en pleine croissance et des mesures en matière de logement ;
- s'agissant de la protection sociale, la plus grande attention doit être accordée à des pensions adéquates et à des soins de santé accessibles.

M. Bernd Schlüter a passé en revue les principales revendications formulées par les partenaires sociaux au sein du Comité économique et social européen. Il a souligné qu'un agenda social jusqu'à un niveau opérationnel était une carte jouable. L'infrastructure sociale existante doit être utilisée le plus efficacement possible afin de réaliser des progrès en faveur des groupes les plus vulnérables.

Séance de clôture

Les deux présidents de la conférence interparlementaire, MM. Mars Di Bartolomeo et Georges Engel, ont tiré les conclusions des trois séances. Ils ont constaté que des avancées ont été réalisées sur le terrain (en dépit de, mais en partie aussi grâce à la crise financière qui a éclaté en 2008). D'autres progrès sont possibles et nécessaires, et ils peuvent devenir réalité en se fixant des objectifs limités mais concrets et en renouvelant les processus de prise de décision.